

Informations Générales

Haute-Savoie Nordic est une association départementale, de type loi 1901, située au 20 Avenue du Parmelan à Annecy (74000).

Elle est composée de deux types d'adhérents, tous issus du département :

- Les foyers de ski de fond, dont la mission est la mise en œuvre du ski (extra) scolaire,
- Les domaines nordiques, mettant en œuvre la redevance nordique.

Haute-Savoie Nordic œuvre pour le développement et la promotion du ski de fond en Haute-Savoie. A ce titre elle contribue à toutes actions propres à faciliter sa pratique et, notamment, le développement des équipements, la coordination des actions de promotion et de formation et l'harmonisation du montant de la redevance nordique.

Haute-Savoie Nordic regroupe les domaines nordiques de :

La Chapelle d'Abondance

Agy

Plateau de Beauregard

Bellevaux / Les Mouilles

Plaine Joux - Les Brasses

Brison - Solaison

Vallée de Chamonix (Chamonix, Argentière, Vallorcine)

Haut-Giffre (Samoens, Joux Plane, Morillon, Sixt fer à Cheval)

La Clusaz - Les Confins

Les Contamines-Montjoie

Les Glières

Le Grand Bornand

Megève

Morzine Avoriaz

Les Moises (Habère Poche)

Praz de Lys - Sommand

Le Semnoz

Seyssel - sur Lyand

Val de Tamié

La Chapelle Rambdaud

Orange

Le Salève

La redevance nordique

La loi Montagne du 9 Janvier 1985 (Article 81) modifiée par la Loi 2006-437 2006-04-14 (art. 33 II, IV JORF 15 avril 2006) a donné aux communes la possibilité d'instaurer la redevance nordique et ainsi mieux prendre en compte les différentes pratiques pouvant se dérouler sur les domaines nordiques :

Article L2333-81 En vigueur

« Une redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et

destinés à favoriser la pratique de ces activités peut être instituée par délibération du conseil municipal de la commune dont le territoire supporte un tel site, ou de l'établissement de coopération intercommunale compétent, dès lors que le site comporte un ou plusieurs itinéraires balisés et des équipements d'accueil ainsi que, le cas échéant, d'autres aménagements spécifiques, et qu'il fait l'objet d'une maintenance régulière, notamment d'un damage adapté des itinéraires.

Chaque année, une délibération fixe le montant de la redevance et les conditions de sa perception. Dans le cas d'installations s'étendant sur plusieurs communes, le montant et les conditions de perception de la redevance sont fixés sur délibérations conjointes des conseils municipaux concernés. L'accès libre et gratuit au milieu naturel est maintenu sur tout site nordique comportant des itinéraires de ski de fond ou de loisirs de neige non motorisés soumis à redevance d'accès, dans le respect des droits des propriétaires, des règlements de police en vigueur ainsi que des aménagements et du damage des itinéraires

Article L2333-82 En vigueur

« Le produit de la redevance instituée par l'article L. 2333-81 est affecté à l'entretien et à l'extension des pistes ainsi qu'aux opérations tendant à assurer le développement et la promotion du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés pratiqués sur le site nordique. »

La redevance nordique est un titre de participation financière pour l'accès :

- aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées,
- aux installations collectives destinées à favoriser l'accueil et la pratique du ski de fond

Son produit est affecté :

- à l'entretien des pistes de ski de fond, itinéraires raquettes et autres aménagements (aire ludique...)
- à l'extension des pistes
- aux opérations assurant le développement et la promotion du ski de fond.
- à la mise en sécurité des pratiquants et la proposition de différents services (salle hors sac..).

Dans le cadre juridique strict défini par la loi Montagne, Haute-Savoie Nordic a donc en charge :

- la perception de la redevance nordique,
- l'émission de billetterie/titre,
- la gestion de la vente en ligne de la redevance nordique,
- l'harmonisation des tarifs,
- la réciprocité et la gestion du fond de péréquation départementale.

La redevance nordique est un titre d'accès au domaine nordique et peut se décliner à la saison, à la semaine ou à la séance.

La redevance nordique peut s'accompagner de la réciprocité. Cette dernière consiste en l'achat d'un titre saison dans la station de son choix et la possibilité ensuite de skier sur toutes les stations : de France, d'une région ou d'un département selon le niveau de territorialité du titre choisi. Avantage dédié aux clientèles fidèles, la réciprocité garantit une solidarité essentielle entre les sites nordiques pour la dynamique de la filière nordique départementale.

Le pratiquant peut s'acquitter de la redevance nordique qui est vendue sur une billetterie papier ou sur un support RFID rechargeable :

- soit en vente physique à l'accueil des domaines nordiques (adhérents de Haute-Savoie Nordic) dès leur ouverture, où dès le 01^{er} octobre sur site, dans le périmètre géographique du domaine nordique et uniquement pour le Nordic Pass saison site.
- soit sur internet, dès le 1^{er} octobre, via le site web départemental de vente en ligne www.haute-savoie-nordic.com géré par Haute-Savoie Nordic. Le pratiquant choisit le domaine nordique qui bénéficiera de son achat.

La redevance nordique permet l'accès au domaine nordique sécurisé, balisé et damé.

L'utilisateur doit être porteur de la redevance tout au long de sa présence sur les pistes.

La redevance est à présenter à chaque contrôle effectué par le personnel du service des pistes.

Toutes les redevances sont strictement personnelles, incessibles et intransmissibles.

Lors d'un contrôle par les personnels du service des pistes, en cas de constat d'absence de redevance ou d'usage détourné ou falsifié, la collectivité locale support peut décider d'appliquer des tarifs majorés.

Définition des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation de la redevance nordique en Haute-Savoie sont accessibles à tout moment - en consultation et téléchargement - par la clientèle individuelle hors groupes à l'adresse suivante www.haute-savoie-nordic.com. Celles-ci prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

S'acquitter de la redevance nordique via Haute-Savoie Nordic implique l'adhésion pleine et entière de l'utilisateur aux conditions générales de vente et d'utilisation de redevance nordique, dont il reconnaît avoir pris connaissance.

S'acquitter de la redevance nordique via la plateforme départementale de vente en ligne www.haute-savoie-nordic.com implique l'adhésion pleine et entière de la clientèle individuelle hors groupe aux conditions particulières de vente en ligne de redevance nordique. L'acheteur reconnaît en avoir pris connaissance lors de la validation de sa commande.

Ces conditions générales et particulières pourront être modifiées par Haute-Savoie Nordic sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande du client.

Caractéristiques de la vente en ligne de billetterie/titres

Voir les conditions particulières de vente en ligne de la redevance nordique disponibles sur www.haute-savoie-nordic.com

L'achat à distance de redevance nordique s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet : www.haute-savoie-nordic.com La vente en ligne permet au client :

- l'achat et le chargement d'une redevance nordique sur un support rechargeable (RFID),
- le rechargement d'une redevance sur un support RFID déjà en possession du client.

La vente en ligne concerne les titres de redevance nordique suivants :

En période de prévente et hors période de prévente :

- **NORDIC PASS NATIONAL**
Redevance saison, valable sur les domaines nordiques du territoire français, adhérents de Nordic France. Non valable pour l'accès aux pistes de snowfarming avant le 15/12, ni pour les nocturnes ski de fond.
- **NORDIC PASS DEPARTEMENTAL 74**
Redevance saison, valable sur l'ensemble des domaines nordiques membres de Haute-Savoie Nordic, adulte ou jeune.
Le Nordic Pass 74 donne accès aux nocturnes ski de fond proposées par les domaines nordiques de Haute-Savoie.
Sur présentation, le NP 74 donne droit à une réduction sur un accès journée sur les domaines nordiques du Val d'Aoste : entre 40% et 50% de réduction, selon les domaines nordiques (soit l'application du tarif jeune ou du tarif + de 65 ans).
Le Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur l'accès journée sur les domaines nordiques de Suisse Romande.
De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.
- **NORDIC PASS 74 handiski de fond (NP saison)**

Redevance saison, valable sur les 25 domaines nordiques de Haute-Savoie, sur présentation de justificatif. L'achat du Nordic Pass 74 Handiski permet d'obtenir un Nordic Pass 74 Handiski accompagnant, pour la personne qui accompagnera le skieur en situation de handicap, si cela est nécessaire.

Le NP 74 handiski accompagnant est un NP saison gratuit, qui peut être transmis à une personne accompagnante différente. Il autorise l'accès aux pistes à 1 seul accompagnant par séance. Le NP 74 handiski accompagnant est valable sur les 25 domaines nordiques de Haute-Savoie. La gratuité accompagnant est faite lorsque le handicap nécessite un accompagnant.

- **NORDIC PASS SITE**

Redevance saison, valable sur le domaine nordique défini en achat. Des accords locaux de réciprocité peuvent exister.

- **NORDIC PASS HEBDO**

Redevance hebdomadaire de 5 à 7 jours selon les sites, valable sur le domaine nordique défini au moment de l'achat. Possibilité d'accords locaux de réciprocité par secteur géographique. Durant sa période de validité, ce titre donne la possibilité d'effectuer une séance sur un autre domaine nordique de Haute-Savoie.

- **NORDIC PASS JOURNEE**

Redevance journalière, accès aux pistes valable sur le domaine nordique défini au moment de l'achat.

Tarifs appliqués

Le montant de la redevance nordique est fixé :

- par l'assemblée générale de Nordic France pour le titre NORDIC PASS NATIONAL adulte et jeune,
- par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic pour le titre NORDIC PASS 74 adulte et jeune, et le Nordic Pass 74 handi ski de fond
- par les collectivités locales, dont dépendent les domaines nordiques, pour les titres relevant de leur territoire (NORDIC PASS SITE et NP HEBDO et NP JOURNEE adulte et jeune).

Les prestations sont facturées en euros et TTC.

Les grilles tarifaires sont consultables sur le site Internet de Haute-Savoie Nordic page forfait www.haute-savoie-nordic.com

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Le tarif jeune s'entend de 5 à 15 ans révolus : la détermination de l'âge à prendre en compte est celui du jour de l'achat.

Périodes de vente et tarifs

1/ PERIODE 1 : LES PREVENTES TARIFS PROMOTIONNELS: du 01/10/2025 au 15/11/2025 inclus

Titres, tarifs et achats de la redevance nordique accessibles uniquement via la plateforme départementale de vente en ligne : www.haute-savoie-nordic.com

Type de redevance	Tarif	Montant du support RFID dans le cas d'un premier achat *	Conditions de délivrance	Validité
Nordic Pass Site Adulte	selon les domaines nordiques	1.00 €	A partir de 16 ans	Redevance annuelle valable sur le domaine nordique sélectionné lors de l'achat. Possibilité d'accords locaux de réciprocité.
Nordic Pass Site Jeune		1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass 74 Adulte	140 €	1.00 €	A partir de 16 ans	Redevance annuelle valable sur l'ensemble des domaines nordiques de Haute-Savoie.
Nordic Pass 74 Jeune	44 €	1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	Donne accès aux nocturnes ski de fond proposées par les domaines nordiques de Haute-Savoie.
Nordic Pass 74 Handiski Adulte	63 €	1.00 €	A partir de 16 ans	Redevance annuelle valable sur l'ensemble des domaines nordiques de Haute-Savoie, justificatif obligatoire. Ce NP donne droit à un NP 74 handiski accompagnant gratuit si le handicap nécessite un accompagnant.
Nordic Pass 74 Handiski Jeune	22 €	1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	Redevance annuelle valable sur l'ensemble des domaines nordiques de Haute-Savoie, justificatif obligatoire. Ce NP donne droit à un NP 74 handiski accompagnant gratuit si le handicap nécessite un accompagnant.
Nordic Pass NATIONAL Adulte	210 €	1.00 €	A partir de 16 ans	Redevance annuelle valable sur l'ensemble des domaines nordiques du territoire français adhérent à Nordic France.
Nordic Pass NATIONAL Jeune	80 €	1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	

* Dans le cas d'un rechargement, le pratiquant utilise son support acquis la saison précédente.

2/ PERIODE 2 : TARIF NORMAL : dès le 16/11/2025

Titres, tarifs et achats de la redevance nordique accessibles via la plateforme départementale de vente en ligne : www.haute-savoie-nordic.com, et en caisse des domaines nordiques dès leur ouverture.

Type de redevances	Tarif	Montant du support RFID dans le cas de l'achat seulement *	Conditions de délivrance	Validité
Nordic Pass Site Adulte	selon les domaines nordiques	1.00 €	A partir de 16 ans	Titre saison valable sur le domaine nordique sélectionné lors de l'achat.
Nordic Pass Site Jeune		1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass 74 Adulte	172€	1.00 €	A partir de 16 ans	Titre saison valable sur l'ensemble des domaines nordiques de Haute-Savoie.
Nordic Pass 74 Jeune	52 €	1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	Donne accès aux nocturnes ski de fond proposées par les domaines nordiques de Haute-Savoie.
Nordic Pass 74 Handiski Adulte	74 €	1.00 €	A partir de 16 ans	Redevance annuelle valable sur l'ensemble des domaines nordiques de Haute-Savoie, justificatif obligatoire. Ce NP donne droit à un NP 74 handiski accompagnant gratuit si le handicap nécessite un accompagnant.
Nordic Pass 74 Handiski Jeune	26 €	1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	Redevance annuelle valable sur l'ensemble des domaines nordiques de Haute-Savoie, justificatif obligatoire. Ce NP donne droit à un NP 74 handiski accompagnant gratuit si le handicap nécessite un accompagnant.
Nordic Pass NATIONAL Adulte	250 €	1.00 €	A partir de 16 ans	Titre saison valable sur l'ensemble des domaines nordiques du territoire français adhérent à Nordic France.
Nordic Pass NATIONAL Jeune	95 €	1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass HEBDO Adulte	selon les domaines nordiques	1.00 €	A partir de 16 ans	Redevance Hebdomadaire valable sur le domaine nordique émetteur Possibilité de skier une séance sur un autre domaine nordique 74.
Nordic Pass HEBDO Jeune		1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	
Nordic Pass SEANCE Adulte	selon les domaines nordiques	1.00 €	A partir de 16 ans	Les domaines nordiques ne proposent pas tous, (mais de plus en plus), le NP séance en ligne. Se renseigner sur www.haute-savoie-nordic.com .
Nordic Pass SEANCE Jeune		1.00 €	de 5 à 15 ans inclus au jour de l'achat	

Rétractation

Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour ».

Le délai de 14 jours court à compter de l'acceptation de l'offre : soit la validation de commande soit sur www.haute-savoie-nordic.com, la réception du mail de confirmation de commande.

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant Haute-Savoie Nordic par mail à forfaits@haute-savoie-nordic.com.

Conformément à l'article L. 121-20-2 du Code de la consommation, ce droit de rétractation ne peut être exercé pour les frais de dossier ou frais d'envoi. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, seul le prix de la redevance et de son support RFID seront remboursés, les frais de retour restent à la charge du Client.

Annulation totale ou partielle de commande

Après le délai de rétractation légal, toute demande d'annulation ou de modification de commande doit être adressée à l'association Haute-Savoie Nordic par lettre ou par mail. L'association Haute-Savoie Nordic se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande du client selon les raisons de la demande.

En cas d'acceptation, le remboursement de la commande serait effectué par virement bancaire par l'association Haute-Savoie Nordic déduction faite des frais de dossiers et de traitement.

Traitement automatisé d'informations nominatives

Il est institué un traitement automatisé des informations nominatives des clients, dont l'objectif est la constitution d'une base de données billetterie ou statistique (ventes, accident, fraudes).

Certaines données (adresse postale, e-mail etc...) pourront également être demandées pour permettre notamment l'envoi d'informations par Haute-Savoie Nordic selon les modalités légales en vigueur (déclaration CNIL).

Les données relatives aux déplacements (passages aux bornes de contrôle) peuvent également être collectées à des fins statistiques.

Le responsable du traitement automatisé de ces données est l'association Haute-Savoie Nordic.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site de Haute-Savoie Nordic a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 1811728.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent l'exercer en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Haute-Savoie Nordic
20 avenue du Parmelan
74000 ANNECY

Les données à caractère personnel communiquées par le client lors de la commande sont protégées par une procédure de cryptage.

Protection des données à caractère personnel

L'ensemble des informations demandées pour la délivrance d'une redevance sont obligatoires. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission de la redevance ne pourra intervenir.

Les informations enregistrées sont réservées à un usage interne et ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à Haute-Savoie Nordic.

Pour les redevances et leurs utilisations, seules les informations lues sur la puce du support font foi.

Haute Savoie Nordic respecte les « mentions légales RGPD ». Chaque domaine nordique doit respecter le RGPD dans le cadre du traitement des données personnelles des utilisateurs de leur service.

Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site Internet appartenant à Haute-Savoie Nordic www.haute-savoie-nordic.com sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de Haute-Savoie Nordic. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site sans accord préalable de Haute-Savoie Nordic.

Responsabilités

Haute-Savoie Nordic n'est tenue, pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne, qu'à une obligation de moyen.

La responsabilité de Haute-Savoie Nordic ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation d'un ordinateur non mis à jour, du réseau Internet, notamment, une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique, et, d'une manière générale, tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Les tribunaux compétents sont ceux du défendeur.

Règlement des litiges.

En cas de litige lors de l'application de ces présentes conditions générales de vente, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal compétent.

Fait à Annecy le 07 juillet 2025